

market

LE MEDIA SUISSE DES HIGH NET WORTH INDIVIDUALS

PATRIMOINE(S)
LES TENDANCES
DE L'IMMOBILIER

PHOTOGRAPHIE(S)

SABINE WEISS

SUPERCAR(S) TEST

DANS LA BENTLEY
CONTINENTAL
GT SPEED AVEC
MICHEL ROTH

PRÉVOYANCE

VERS LA RÉFORME
DES RETRAITES
EN 2020

INDEX

ARTS & CULTURE :
10 ACTEURS
D'INFLUENCE

PEINTURE(S)

TERUKO YOKOI

MARCHÉ DE L'ART

LES ARTISTES
EUROPÉENS
SÉDUISENT
LES CHINOIS



IMMOBILIER DE PRESTIGE

LA REPRISE SE CONFIRME



INVITÉE
TERESA ASTORINA,
m3 REAL ESTATE

15 CHF



LA PRÉVOYANCE, DU PASSÉ VERS LA RÉFORME DES RETRAITES : PRÉVOYANCE 2020



AMANDINE SASSO

DE LA PRÉVOYANCE NAÎT LE SALUT» AFFIRMAIT UN PROVERBE TURC. EST-CE L'UNE DES RAISONS POUR LESQUELLES LE SYSTÈME SOCIAL SUISSE A MIS EN PLACE LE DISPOSITIF QU'ON LUI CONNAÎT – CES 3 INDÉTRÔNABLES PILIERS QUI REFLÈTENT LES ÉCHANGES ENTRE LES PRÉVOYANCES ÉTATIQUE, PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE – QUI NOUS PARAISSENT ALLER DE SOI AUJOURD'HUI, MAIS QUI NE L'ÉTAIENT PAS, IL Y A PRÈS DE DEUX SIÈCLES EN ARRIÈRE ?

En effet, les enjeux fondamentaux du débat sur les retraites sont posés dès 1890. Un certain nombre de questions sont soulevées : faut-il mettre sur pied une assurance vieillesse ou encourager les individus à se prémunir eux-mêmes contre les aléas de la vieillesse via l'épargne ? Comment financer un tel programme ? Comment assurer la pérennité du système adopté ? Plus de 120 ans plus tard, ces questions semblent toujours d'actualité et notamment à la lumière de la réforme qui se profile d'ici 2020.

Le système de prévoyance vieillesse suisse est actuellement confronté à des défis majeurs en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, du vieillissement de la population et de la faiblesse des taux d'intérêt (à relire dans le Market n° 125). À moyen terme, ces défis mettent à mal la stabilité financière des deux piliers. C'est pourquoi, pour répondre à ces nouvelles réalités sociales, ce système doit être réformé.

Le 17 mars 2017, le Parlement a donc mis en branle la réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui comprend un certain nombre de mesures pour le 1^{er} pilier et la partie obligatoire du 2^e pilier. Leur but étant d'assurer la stabilité financière du système tout en maintenant le niveau des rentes. Les votations populaires du 24 septembre 2017 risquent bien de dessiner un nouveau visage au système de prévoyance suisse.

En attendant, voici un petit tour d'horizon des principales mesures et de leur incidence financière à l'horizon 2030, selon les estimations de l'administration fédérale :

1^{ER} PILIER :

Au total, les mesures décidées par les Chambres fédérales pour le premier pilier augmentent les dépenses de 460 millions et les recettes de 1,79 milliard. Dans le détail, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans : celle-ci se fera sur six ans, à raison de deux mois de plus par année. Cela réduira les dépenses de l'AVS de 1,2 milliard de francs et augmentera les recettes de 110 millions.

Pour compenser la réduction des rentes professionnelles, tous les nouveaux rentiers verront leur rente AVS revalorisée de 70 francs et la rente des couples sera plafonnée à 155 % d'une rente individuelle au lieu de 150 %. Les deux mesures gonfleront les dépenses de 1,37 milliard et les recettes de 1,4 milliard.

Enfin, la flexibilisation de l'âge de la retraite – qui pourra être prise entre 62 et 70 ans avec une pénalité ou un bonus de rente à la clé – ne devrait avoir aucune

incidence à moyen terme sur les coûts. En 2030, les dépenses supplémentaires se monteront donc à 290 millions et les recettes à 190 millions.

LA TVA

Pour permettre un financement de l'AVS jusqu'en 2030, Le Parlement a opté pour une hausse de la TVA de 0,6% (contre 1% proposé initialement par la Confédération.) qui rapportera des recettes de 2,1 milliards. La hausse s'effectuera en deux étapes. La première hausse de 0,3 point sera indolore car elle prendra le relais d'un coup de pouce

temporaire à l'AI. La population ne verra les factures de TVA réellement augmenter de 0,3 point qu'en 2021. Le fonds AVS ne couvrira que 97% des dépenses en 2030.

POUR LE 2^E PILIER

L'accès au 2^e pilier sera facilité : le seuil d'accès à la prévoyance professionnelle va être abaissé de 21 000 à 14 000 francs. Cela améliorera la situation des personnes qui ont un bas revenu ou qui exercent des emplois à temps partiel, comme les parents qui travaillent moins pour s'occuper de leurs enfants.

TROIS QUESTIONS À PIERRE ZUMWALD, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RENTES GENEVOISES



Pierre Zumwald

Avant de se lancer dans une planification financière, quel élément ne faudrait-il pas oublier ?

La planification financière est un exercice abordé généralement sous l'angle du capital et des flux, mais rarement sous l'angle des moyens et des ressources pour la suivre en fonction de l'âge. Tout est planifié et projeté comme si on était éternel ou pour le moins toujours en bonne santé. La réalité

nous rappelle de temps en temps à l'ordre. S'il est aisé de suivre une planification financière avec son conseil ou son banquier alors qu'on est actif avec un bon réseau, on s'aperçoit assez vite qu'une fois l'âge de la retraite atteint, les difficultés commencent. Ainsi, tout comme les revenus découlant de la planification financière sont adaptés, il est également nécessaire d'adapter les outils pour la suivre, voire les types d'investissements choisis. Un ami proche a ainsi vendu un immeuble à plus de 70 ans estimant que sa gestion deviendrait difficile avec l'âge et le suivi trop lourd. Intégrer cette dimension suffisamment tôt dans sa planification financière pourra être un atout une fois le 3^e, voire le 4^e âge venu.

La rente viagère a-t-elle sa place dans une planification financière ?

Dans le système suisse de prévoyance basé sur trois piliers se pose souvent la question de la forme que doit prendre le 3^e pilier, celui de la prévoyance individuelle. Si chaque situation est personnelle, il faut toutefois relever que plus les revenus en période d'activité sont élevés, plus le 3^e pilier devra être conséquent en regard du 1^{er} pilier (AVS) et du 2^e pilier (prévoyance professionnelle) si l'on veut maintenir un style de vie « équivalent ». Dans une période où les taux des produits hors risque sont désespérément bas lorsqu'ils ne sont pas négatifs, il serait tentant de s'orienter vers des solutions plus risquées qui privilégient le capital avec des rendements certes plus élevés, mais sur une durée

non garantie. Ce choix peut être lourd de conséquences si les choses tournent mal. Par ailleurs, passé l'âge de la retraite, la plupart des personnes aspirent à plus de calme et de sérénité.

Pouvoir bénéficier de revenus suffisants à la retraite sans se soucier de la gestion de leur source est un plus. Ainsi, couplé à une espérance de vie qui s'accroît chaque année un peu plus, la rente viagère reste un outil idéal puisqu'en partant d'une planification bien faite, il garantira à son bénéficiaire un revenu stable et adapté à ses besoins, jusqu'à sa mort. Alors oui, la rente viagère a sa place dans une planification financière. Elle ne doit toutefois pas seulement être analysée sous l'angle des taux. Elle doit aussi être prise en compte pour sa couverture du risque de longévité.

« Prévoyance 2020 » va avoir un impact important sur le 1^{er} et le 2^e pilier, mais qu'en est-il du 3^e ?

C'est une réforme importante et nécessaire pour les 1^{er} et 2^e piliers. Elle va permettre de stabiliser, voire de sécuriser, le système pour les prochaines années. Le 3^e pilier aura obligatoirement un rôle renforcé et devrait jouer en plein son objectif de complément aux deux autres piliers et combler, ainsi, ses besoins en prévoyance.

Le taux de conversion du capital de prévoyance en rente, actuellement à 6,8%, sera abaissé à 0,2 point par année sur une période de quatre ans pour être ramené à 6%. Pour compenser cette baisse des rentes, le Parlement prévoit de dépenser 1,6 milliard. Dans le détail, il s'agit de comprimer un peu la déduction de coordination qui limite le salaire assuré, et de revoir les taux des cotisations au 2^e pilier, ce qui coûtera 1,2 milliard. Les personnes d'au moins 45 ans bénéficieront de mesures transitoires qui alourdiront les dépenses de 400 millions.

QUID DU 3^E PILIER ?

Système de prévoyance privée par excellence, le futur du 3^e pilier n'est que peu ou prou concerné par ces réformes, toutefois pour en savoir un peu plus, Market a rencontré deux acteurs du domaine, pour discuter avec eux des meilleures options pour le futur. ■

TROIS QUESTIONS À SÉBASTIEN BROCARD, DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS ET DU CONTRÔLE DES RISQUES D'OPSION.



Sébastien Brocard

Quelles sont vos spécificités en matière de prévoyance ?

La Fondation collective Open Pension (Opsion) est une plateforme ouverte pour les entreprises afin de gérer en toute indépendance leur solution de prévoyance sur mesure et de changer de solution si elles le désirent. La spécificité d'Opsion est d'offrir une flexibilité optimale tout en conservant des coûts bas pour l'entreprise et ses collaborateurs. Nous parvenons à allier ces deux objectifs souvent antino-

miques en ayant négocié auprès de prestataires financiers ou de réassureurs des conditions avantageuses, mais également à l'aide de processus de gestion optimisés. Ainsi, l'entreprise n'est plus contrainte par le nombre de collaborateurs pour mettre en place une solution dédiée efficace en fonction de ses souhaits en termes de plan de prévoyance, de financement, de couverture de risques ou de placements. De plus, nous lui offrons également la possibilité de choisir le niveau d'autonomie qu'elle désire dans la gestion de sa prévoyance, allant d'une externalisation complète à la conservation au sein de l'entreprise des décisions stratégiques à l'aide d'un accompagnement sur mesure.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

Nos projets dans un futur proche sont de développer Opsion afin qu'elle devienne un partenaire encore plus performant pour la gestion des ressources humaines (GRH) et les assurés. Nous sommes en train de mettre en place pour l'entreprise une analyse des couvertures de son personnel (assurances sociales et contrats spécifiques de l'entreprise) en cas de décès, d'invalidité et de retraite (bilan social d'entreprise), et pour le collaborateur, une analyse individuelle (bilan social individuel). L'entreprise peut ainsi évaluer si elle ne paye pas trop dans certains cas en raison de la concomitance de différentes assurances, et l'assuré peut détecter des lacunes de prévoyance. Nous souhaitons également proposer une approche de placements responsables pour

la globalité d'un portefeuille, alors que nous ne le faisons que pour quelques catégories actuellement.

Comment voyez-vous le « futur » en termes de prévoyance, notamment par rapport au projet Prévoyance 2020 ?

Nous pensons que la demande des clients sera de plus en plus forte pour que leur prévoyance prenne en compte leurs spécificités et leurs évolutions. La prévoyance professionnelle devra donc être flexible et dynamique. On constate que le projet Prévoyance 2020 a en partie pris en compte cela avec une flexibilisation de l'âge de la retraite à la fois dans l'AVS et la LPP entre 62 et 70 ans avec la possibilité pour les caisses de pension de prévoir un âge minimal de retraite de 60 ans. De plus, dans l'AVS, la rente de retraite peut être, en totalité ou en partie, anticipée ou repoussée au-delà de 65 ans et son montant adapté en fonction de l'espérance de vie de l'assuré au moment du début de la rente.